

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 6 octobre 2015

Présents : M. SCHWARTZ, Mmes HADJIDJ-BOUAKKAZ, BOURASS-BENSAID, GERMOND, KENANI, PLOT-MUREAU, VIOUX, MAUBERGER et M. LACHABROUILLI

Représenté(s) par mandat : Mme YAGOUBI-IDRISSI (pouvoir à Mme GERMOND), Mme FERREIRA-POUSOS (pouvoir à Mme HADJIDJ-BOUAKKAZ),

Excusé(s) absent(s) : Mmes BRETON et MEDJAHED

Compte tenu de la démission de M. DEFIVES fin août, M. le Président accueille M. LACHABROUILLI, Directeur de Tri 37, représentant le secteur de l'insertion par l'activité économique et le remercie pour sa participation au Conseil d'administration. Elle permettra d'éclairer les débats sur les sujets relatifs à l'insertion et sur les actions en matière d'emploi.

Le compte rendu du conseil d'administration du CCAS du 6 juillet 2015 est approuvé par l'ensemble des administrateurs.

L'ordre du jour est alors abordé :

- **Délibération n° 15-04-01-717** : Admissions en non valeur
- **Délibération n° 15-04-02-712** : Décision modificative n°1
- **Délibération n° 15-04-03-451** : Octroi d'une indemnité de conseil au receveur municipal
- **Délibération n° 15-04-04-913** : Convention entre le CCAS et la commune pour la gestion d'une régie de recettes
- **Délibération n° 15-04-05-823** : Convention avec la Mission Locale de Touraine
- **Délibération n° 15-04-06-913** : Convention avec le collège Lamartine pour les temps d'intervention du Point accueil jeunes

Questions diverses

- **Délibération n° 15-04-01-717** : La délibération concernant les admissions en non valeur est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 15-04-02-712** : La délibération relative à la première décision modificative de l'année est approuvée par l'ensemble des administrateurs.

A cette occasion, il est demandé des précisions sur la nouvelle organisation des services en direction de la jeunesse. Les organigrammes seront présentés lors du prochain conseil d'administration.

Mme Kénani précise que ces changements n'ont pas eu de répercussion sur les services déjà proposés aux usagers.

- **Délibération n° 15-04-03-451** : La délibération concernant l'indemnité au receveur municipal est votée à l'unanimité.

- **Délibération n° 15-04-04-913** : La délibération relative à la régie de recettes est adoptée par tous les administrateurs.

- **Délibération n° 15-04-05-823** : Ce projet de convention avec la Mission locale de Touraine a été travaillé en lien avec la question de l'emploi à La Riche, sachant que la municipalité souhaite mettre l'accent sur ce sujet.

Pôle emploi n'effectue pas de permanence sur la commune alors que les demandeurs d'emploi doivent aller à St Cyr sur Loire pour bénéficier de ses services. En outre, une permanence numérique n'est pas encore possible pour des questions de sécurité des données. Cela rend les démarches de certains demandeurs d'emploi difficiles.

Les actions du CCAS ont été renforcées dans le cadre du PREM avec la création d'un poste à mi temps et le développement des relations avec les entreprises locales. Concernant la Mission locale, depuis de nombreuses années, elle ne tient plus de permanence sur la commune. Des négociations ont permis de les faire rétablir afin de limiter les obstacles rencontrés par les jeunes et de faciliter leurs démarches d'insertion. Elles auront lieu tous les mercredis matin à Equinoxe. Il pourra en découler des actions en partenariat, notamment dans le cadre de forum, par exemple.

Pour le prochain conseil d'administration, il est demandé des précisions sur la composition de la population jeune de la commune et un premier bilan du PREM et des Networking

Enfin, M. le Président précise que le PREM est ouvert à tous les demandeurs d'emploi quelque soit leur qualification et leur âge.

La municipalité a la volonté de mettre des moyens sur l'axe emploi, même si ce n'est pas de la compétence des communes.

La signature de la convention projetée avec la Mission locale est approuvée à l'unanimité.

- **Délibération n° 15-04-06-913** : A l'occasion du projet de convention avec le collège Lamartine, M le Président souligne la volonté forte de la Principale de modifier l'image du collège, par exemple par des classes spécifiques comme la classe « cinéma » et par voie de conséquence, de faire changer la réputation de l'établissement.

Même si l'opération de remise des félicitations aux élèves méritants réalisée en présence des maires peut prêter à discussion, elle témoigne de la volonté de promouvoir la mixité et la réussite.

Questions diverses

- Aide sociale depuis le dernier conseil :

Les administrateurs sont informés que 22 dossiers d'aide légale ont été instruits ainsi que 46 dossiers d'aide facultative dont 3 ont été rejetés. Le nombre important de dossiers d'aide facultative est essentiellement lié aux demandes de semi gratuité de restauration scolaire déposés depuis la rentrée (27).

Enfin, il est réprécisé que le fait de traiter ces demandes par délégation est plus réactif même s'il aurait pu être intéressant de les voir en Conseil d'administration.

La séance est close à 19 heures 30.

Le Président du CCAS,

Wilfried SCHWARTZ